



La vie de la CLE en 2007

Rapport annuel d'activités



La vie de la CLE en 2007

Rapport annuel d'activités

*Adopté par le Conseil d'administration de l'Institution Interdépartementale
du Bassin de l'Huisne le 22/05/2008 et le bureau de la CLE le 17/01/2008*

1. Les réunions 3

- 1.1 - Les séances plénières de la Commission Locale de l'Eau 3
- 1.2 - Les réunions du bureau de la CLE 3
- 1.3 - Les commissions thématiques et les réseaux techniques 4

2. Les études menées par la Commission locale de l'eau 5

- 2.1 - La rédaction du projet de SAGE 5
- 2.2 - L'assistance juridique à la mise en place de la structure porteuse de la CLE pour la mise en oeuvre du SAGE 5
- 2.3 - L'élaboration du tableau de bord du SAGE 5

3. La communication 6

- 3.1 - Les publications 6
- 3.2 - Le site Web de la Commission locale de l'eau : <http://www.sagehuisne.org> 6
- 3.3 - L'information et la sensibilisation 7

4. Le suivi et les avis sur les projets en cours 8

- 4.1 - Le suivi des projets en cours 8
- 4.2 - Les avis demandés à la Commission locale de l'eau 8

5. L'organisation et les moyens de la Commission locale de l'eau 9

- 5.1 - Les fondements du SAGE 9
- 5.2 - L'organisation du SAGE 10
- 5.3 - Les éléments financiers 11
- 5.4 - Le périmètre du SAGE : le bassin versant de l'Huisne 12
- 5.5 - Les 187 communes du périmètre du SAGE 13
- 5.6 - L'avancement des SAGE en France au 31/12/2007 14

1. Les réunions

1.1 – Les séances plénières de Commission Locale de l'eau

Au cours de l'année 2007, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à deux reprises : le 21 juin à Saint Mars-la Brière (72) et le 7 novembre à Condé-sur-Huisne (61).

Suite aux dernières élections des chambres d'agriculture, l'arrêté de composition de la CLE (du 2 novembre 2005) a été modifié le 8 juin 2007.

Les nouveaux représentants des chambres d'agriculture au sein de la CLE sont les suivants :

- Chambre d'agriculture de l'Orne : M. Sylvain PELLERAY (t) / M^{me} Martine MOULIN (s).
- Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir : M^{elle} Soline LAGNEAU-CAMUS (t) / M. Christophe AVISSE (s).
- Chambre d'agriculture de la Sarthe : M^{me} Roselyne THOMELIN (t) / M. Eric TROCHON (s).

Séance plénière du 21 juin - Saint Mars-la-Brière

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Présentation du règlement, du PAGD, des fiches actions et du rapport technique illustré du SAGE (version intermédiaire).
- 2 - Présentation du rapport annuel d'activités 2006.
- 3 - Modification du règlement intérieur de la CLE.
- 4 - Point d'information sur la mise en place de la structure porteuse de la CLE pour la phase de mise en œuvre du SAGE.

Le quorum des deux tiers n'ayant pas été atteint, le point n°3 de l'ordre du jour a été reporté à la prochaine séance de la Commission Locale de l'Eau.

Séance plénière du 7 novembre - Condé-sur-Huisne

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Présentation des documents constituant le projet de SAGE et de son évaluation environnementale.
- 2 - Présentation du tableau de suivi et d'évaluation du SAGE.
- 3 - Modification du règlement intérieur de la CLE.
- 4 - Point d'information sur la mise en place de la structure porteuse de la CLE pour la phase de mise en œuvre.



Lors de cette séance plénière la CLE a validé à l'unanimité le projet de SAGE (le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques et ses annexes et le règle-

ment) et ses documents d'accompagnement (évaluation environnementale du SAGE et Suivez le guide... document d'information sur le projet de SAGE).

La CLE a également validé le tableau de bord et d'évaluation du SAGE ainsi que ses nouvelles règles de fonctionnement.

1.2 – Les réunions du bureau de la CLE

En 2007, le bureau de la CLE s'est réuni six fois : le 15 janvier et le 7 juin à Yvré l'Evêque (72), le 16 mars à Connerré (72), le 17 avril à Avezé (72), le 20 septembre et le 17 octobre au Mans (72)

Réunion du 15 janvier - Yvré l'Evêque

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Retour sur le 1^{er} Forum des élus du bassin versant.
- 2 - Mise en place de la structure porteuse des activités de la CLE pour la phase de mise en œuvre du SAGE : point d'avancement de la démarche engagée avec les partenaires et proposition de compétences.
- 3 - Rédaction du SAGE : présentation du rapport technique illustré et du plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Point d'avancement sur le règlement et le rapport d'évaluation environnementale.
- 4 - Présentation du rapport annuel d'activités 2006.

Réunion du 16 mars - Connerré

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Retour sur les observations faites sur les versions intermédiaires du rapport technique illustré, du règlement, du PAGD et des fiches actions.
- 2 - Information sur l'avancement de la mise en place de la structure porteuse des activités de la CLE pour la phase de mise en œuvre du SAGE.
- 3 - Préparation de la prochaine séance plénière de la CLE.

[La vie de la CLE en 2007]

Réunion du 17 avril - Connerré

L'ordre du jour était le suivant :

1 - Examen des observations faites sur les mesures opérationnelles d'amélioration de la connaissance, de communication et d'information, d'aménagement, de gestion et de dynamique territoriale (Cf. fiches actions).

2 - Demande d'avis sur :

- la réhabilitation de la centrale hydroélectrique du moulin de Guédon à Beillé,
- la création d'un bassin écrêteur sur le ruisseau du Pignard à Boëssé-le-Sec,
- l'aménagement d'une voie de liaison entre la RN 23 et la RD 1 sur la commune de Cherré.

3 - 2^e Forum des élus du bassin versant de l'Huisne : premiers éléments d'organisation.

Réunion du 7 juin - Yvré l'Evêque

L'ordre du jour était le suivant :

1 - Le règlement du SAGE : échanges sur la version de travail.

2 - Présentation des indicateurs de suivi et d'évaluation du SAGE.

Réunion du 20 septembre - Le Mans

L'ordre du jour était le suivant :

1 - Documents finaux du projet de SAGE : analyse des remarques reçues.

2 - Définition du programme du 2^e Forum des élus du bassin versant de l'Huisne.

3 - Aménagement d'une voie de liaison entre la RN 23 et la RD 1 sur la commune de Cherré : présentation d'éléments de réponse à l'avis donné suite au bureau du 17/04/2007.

4 - Demande d'avis sur les projets de SDAGE Loire-Bretagne et de programme de mesures.

Réunion du 17 octobre - Le Mans

L'ordre du jour était le suivant :

1 - Examen des documents finaux du projet de SAGE.

2 - Examen des observations reçues sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne.

3 - Demande d'avis sur la stabilisation de la berge gauche de l'Huisne le long de la RD 119 sur la commune de Montfort-le-Gesnois.

1.3 – Les commissions thématiques et les réseaux techniques

Les commissions thématiques

Les trois commissions thématiques ont été réunies en intercommission le 8 février à Cherré (72) afin de travailler sur le contenu du PAGD et du règlement du SAGE.



Le comité de suivi de la rédaction du projet de SAGE

Ce groupe de travail a été mis en place pour la phase de rédaction des documents constituant le projet de SAGE (PAGD et règlement). Réunissant notamment des représentants des services de la Police de l'eau, de la DIREN Basse-Normandie et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ce comité de suivi s'est réuni le 12 juillet au Mans et le 12 octobre à Yvré l'Evêque.

Pour en savoir plus..

Consultez les compte-rendus sur :

<http://www.sagehuisne.org>

(Téléchargements > Compte-rendus de réunions)

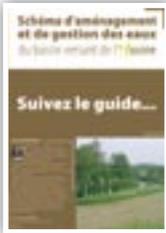
2. Les études menées par la Commission locale de l'eau

2.1 – La rédaction du SAGE

Pour rédiger le projet de SAGE, la CLE a été assistée du groupement IDEA-Recherche / SCP d'Avocats de Rennes. Cette mission d'assistance a débuté en 2006 et s'est achevée en novembre suite à la validation du projet de SAGE. Au final, le projet de SAGE et ses documents d'accompagnement constituent un ensemble de sept documents.

Suivez le guide...

1
Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
 de la ressource en eau et des milieux aquatiques



1a
 PAGD
Regards sur le bassin versant de l'Huisne



1b
 PAGD
Fiches actions



1c
 PAGD
Fiches indicateurs



2
Règlement



3
Evaluation environnementale



2.2 – L'assistance juridique à la mise en place de la structure porteuse de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE

En plus de l'assistance à la rédaction du SAGE, la CLE a bénéficié de l'expertise de la SCP d'Avocats de Rennes pour la mise en place juridique de sa future structure porteuse. En 2007, la concertation avec les partenaires financiers de la CLE a mis en avant l'intérêt de fusionner les deux institutions interdépartementales portant les CLE des bassins de l'Huisne et de la Sarthe amont en une unique institution. Cette nouvelle structure devra être effective au 1er janvier 2009.

2.3 – L'élaboration du tableau de bord du SAGE

Le tableau de bord du SAGE a été élaboré par M^{elle} Marie CHAPDELAINÉ dans le cadre de son stage de fin d'études. Cette mission a été l'occasion d'établir la liste des indicateurs de suivi et d'évaluation du SAGE. Cette liste a été annexée au PAGD de la ressource en eau et des milieux aquatiques du SAGE. Validé par la CLE le 7 novembre et construit autour des objectifs du SAGE, le tableau de bord a été conçu sous MS Access avec un lien vers le SIG Arcview.

[La vie de la CLE en 2007]

3. La communication

3.1 - Les publications

La Lettre du SAGE du bassin versant de l'Huisne



Le 8^e et 9^e numéros de **La Lettre du SAGE du bassin versant de l'Huisne** ont été édités en août et en novembre 2007. Diffusée à 3 000 exemplaires, La Lettre du SAGE est adressée :

- aux membres de la Commission locale de l'eau,
- aux membres des commissions thématiques,
- aux membres des réseaux techniques,
- aux communes et groupements de communes du bassin versant,
- aux partenaires techniques financiers de la CLE.



La Lettre Web du SAGE

Créée en 2004, La Lettre Web du SAGE (newsletter) est un moyen d'information de l'actualité du SAGE qui fonctionne par l'intermédiaire des messageries électroniques.

L'inscription à la newsletter du SAGE se fait via le site Web de la CLE. En 2007, le nombre de destinataires de la Lettre Web s'élève à 405 personnes. La Lettre Web a été diffusée à trois reprises :

- Lettre Web n°17 : 23 février 2007,
- Lettre Web n°18 : 2 juillet 2007,
- Lettre Web n° 19 : 19 novembre 2007.

3.2 – Le site Web de la Commission locale de l'eau : <http://www.sagehuisne.org>

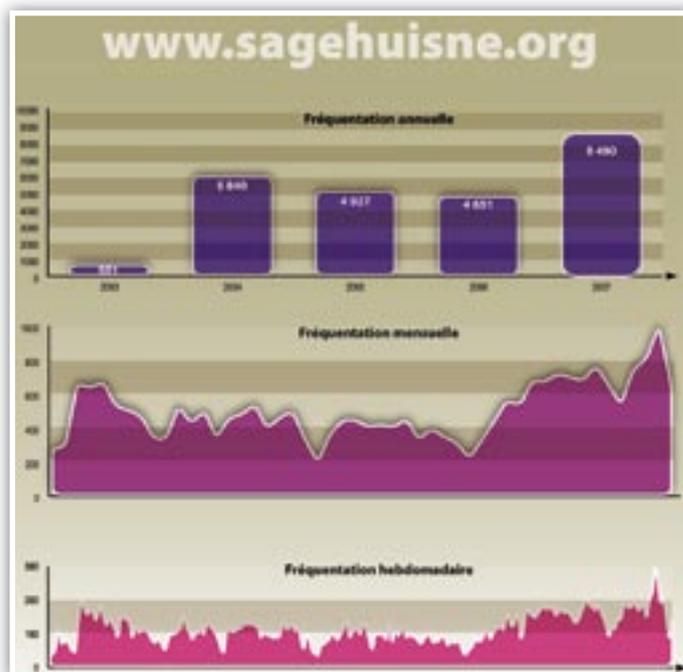
Le site Web de la Commission Locale de l'Eau existe depuis le 1^{er} novembre 2003. Ce site est entièrement consacré au SAGE. Bien plus qu'un simple site vitrine, il témoigne de la volonté de la CLE de mettre à disposition du plus grand nombre, le maximum d'informations sur son action : l'ensemble des rapports d'études, des compte-rendus de réunions, etc. y est consultable et téléchargeable.

En plus de rubriques relatives à la démarche SAGE, le site propose aussi une revue de presse thématique et une base documentaire sur l'eau. Il s'est enrichi en 2007 d'une rubrique consacrée aux pesticides et d'une rubrique dédiée au projet de SAGE. Le site est administré et mis à jour régulièrement par l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne.

Les chiffres de fréquentation du site en 2007 sont présentés ci-après (comparaison avec 2006) :

- Nombre de visites : **8 490** (+ 82,5 %)
- Nombre de pages vues : 32 751 (+ 46,5 %)
- Durée moyenne d'une visite : 8'45" (- 19,5 %)

Depuis sa création le site a enregistré **24 459 visites**. Les volumes et les moyennes de fréquentation sont présentés ci-après.



Nombre moyen de visite depuis l'ouverture du site (novembre 2003)

Annuel	Mensuel	Hebdomadaire
5 870	489	112

Source : IIBH 2007

3.3 – L'information et la sensibilisation

Le Forum des élus du bassin versant



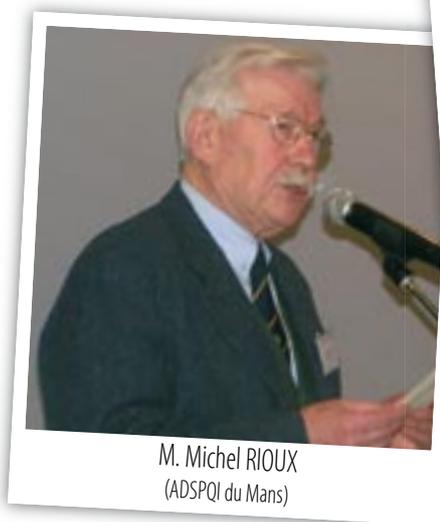
Le second Forum des élus du bassin versant s'est tenu le 10 novembre à La Ferté-Bernard. Cette seconde édition a réuni une cinquantaine de personnes autour du thème **Des intentions aux actions, mettre en œuvre le SAGE**.

Ce Forum a été l'occasion pour la CLE de présenter aux élus locaux les principaux éléments du projet de SAGE validé quelques jours auparavant.

Par ailleurs, la seconde partie de ce Forum fut consacrée à trois témoignages d'acteurs sur l'élaboration du SAGE et les perspectives de sa mise en œuvre.



M. Jean-Paul DORON
(FDPPMA de l'Orne)



M. Michel RIOUX
(ADSPQI du Mans)



Melle Soline LAGNEAU-CAMUS
(Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir)

Informations, Interventions, échanges sur le SAGE

- 8 février et 14 juin : délégation brésilienne (président du Comité de bassin de l'Ibicui) reçue par l'Université du Maine au Mans (72)
- 10 mai 2007 : bureau de la CLE de la Nappe de Beauce à Pithiviers (45).
- 24 juin : fête de l'eau et de la rivière à l'Arche de la Nature du Mans (72).

- 25 septembre : étudiants de Master GTSDP à l'Université du Maine (72).
- 11 octobre : Commission locale de l'eau du bassin de la Sarthe amont à Vivoin (72).
- 20 novembre : journée d'information sur les pesticides et l'entretien des espaces communaux à La Flèche (72).

4. Le suivi et les avis sur les projets en cours

4.1 - Le suivi des projets en cours

L'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne a participé et accompagné le Président de la Commission Locale de l'Eau à plusieurs comités de pilotages, groupe de travail et autres réseaux techniques. A savoir :

- Comité de bassin Loire-Bretagne.
- Commission géographique Mayenne-Sarthe-Loir.
- Comité de suivi de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.
- Bureau du Comité technique territorial (DCE - Programme de mesures / Révision du SDAGE Loire-Bretagne).
- Comité technique territorial (DCE - Programme de mesures / Révision du SDAGE Loire-Bretagne).
- Commission Environnement du Parc du Perche.
- Table ronde sur les inondations en Sarthe.
- Comité de pilotage de l'étude diagnostique du bassin de la Mème animé par la Communauté de Communes du Pays Bellémois.

- Comité de pilotage de l'étude diagnostique de la Mème (sarthoise), du Montreteau, du Gradon, du Rosay Est animé par l'ASR des bassins de l'Huisne et de la Vive-Parente.
- Comité de pilotage de l'étude de cohérence du bassin de la Maine animé par l'Etablissement Public Loire.
- Comité de pilotage de l'étude de zones de ralentissement dynamique latérale sur l'Huisne à l'approche de l'agglomération mancelle.
- Réseau des animateurs de Commissions locales de l'eau du bassin Loire-Bretagne.
- Réseau des animateurs de Commissions locales de l'eau du bassin de la Maine.
- Plan Régional Santé Environnement, réduction de l'usage non-agricole des pesticides.

4.2 - Les avis demandés à la Commission locale de l'eau

En 2007, la Commission locale de l'eau a été sollicitée à plusieurs reprises pour donner son avis sur des projets en cours. Dans la mesure où le SAGE n'est pas encore approuvé, ces avis sont consultatifs. Les projets concernés étaient les suivants :

- Ouvrages hydrauliques et rejet d'eaux pluviales sur la commune de Cherré (Département de la Sarthe).
- Bassin écrêteur des crues sur le ruisseau du Pignard (Commune de Boëssé-le-Sec).
- Stablisation de la berge de l'Huisne le long de la RD 119 sur la commune de Montfort-le-Gesnois (Département de la Sarthe).
- Projet de SDAGE Loire-Bretagne (Comité de bassin Loire-Bretagne).

Pour en savoir plus...

Consultez les avis rendus par la CLE sur :

<http://www.sagehuisne.org>

(Le SAGE > La CLE et l'organisation du SAGE)

5. L'organisation et les moyens de la Commission locale de l'eau

5.1 - Les fondements du SAGE

Les fondements juridiques

En application des dispositions de l'article L212-3 du code de l'environnement, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Huisne (SAGE) vise à fixer les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques de son périmètre.

A l'issue de son élaboration, le SAGE est approuvé par arrêté préfectoral et devient alors le document de référence dans le domaine de l'eau : il est opposable aux décisions administratives et aux tiers.

Le périmètre d'élaboration du SAGE a été fixé par l'arrêté interpréfectoral du 27 janvier 1999. La Commission Locale de l'Eau (CLE) a été constituée par l'arrêté préfectoral du 15 juillet 1999, modifié par les arrêtés du 6 décembre 1999, du 24 mai 2000, du 24 septembre 2001, du 17 octobre 2001, du 20 octobre 2003 et du 16 juillet 2004. L'arrêté de renouvellement de la CLE date du 2 novembre 2005. Il a été modifié le 8 juin 2007.

Le bassin versant de l'Huisne : un périmètre cohérent

Alimentée par près de 1 780 Km de cours d'eau, l'Huisne draine un bassin versant de 2 396 Km², qui couvre une partie des départements de l'Orne (84 communes), d'Eure-et-Loir (26 communes) et de la Sarthe (77 communes).

Le périmètre du SAGE concerne la totalité du bassin versant hydrographique de l'Huisne.

Historique de la démarche

Le SAGE du bassin de l'Huisne est en réflexion depuis 1999. Après cinq années d'études d'élaboration, la CLE a validé le projet de SAGE le 7 novembre 2007. L'arrêté d'approbation du SAGE devrait intervenir fin 2008.

Les enjeux de l'eau du bassin versant

Les enjeux auxquels le SAGE doit répondre sont clairement identifiés :

- L'amélioration des ressources en eau potable.
- L'amélioration de la qualité des eaux de surface.
- La protection et la réhabilitation des écosystèmes aquatiques.
- La lutte contre l'eutrophisation.
- La lutte contre les inondations, la réduction des facteurs aggravants et la prise de conscience du risque.

Les objectifs définis par la CLE pour le bassin versant de l'Huisne

Le projet de SAGE se décline autour de l'objectif stratégique d'atteinte du bon état des eaux et des milieux en 2015. Le respect de cet objectif passe par celui de trois objectifs spécifiques et d'un objectif spécifique transversal. Ils concernent l'ensemble des grandes composantes du bassin versant

(l'eau, les milieux aquatiques associés et les activités humaines). Ces objectifs sont les suivants :

- 1^{er} objectif spécifique : la ressource en eau est au cœur des préoccupations tant sur le plan qualitatif que quantitatif.
- 2^e objectif spécifique : les milieux aquatiques sont considérés par les fonctionnements des hydrosystèmes ainsi que par la continuité et le régime hydrologiques.
- 3^e objectif spécifique : assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages de l'eau et des activités humaines, et protéger les populations contre le risque inondation.
- Objectif transversal : appliquer le SAGE, par l'organisation et le pilotage de sa mise en œuvre.



Pour en savoir plus...

Consultez l'historique de la démarche sur :

<http://www.sagehuisne.org>

(Le SAGE)

[La vie de la CLE en 2007]

5.2 - L'organisation du SAGE

La Commission locale de l'eau

La Commission Locale de l'Eau, instance de décision, de débat et de concertation, est chargée d'élaborer et de suivre le SAGE. Elle est composée pour moitié d'élus, pour un quart de représentants des usagers de l'eau et pour un autre quart de représentants des services de l'Etat.

La CLE compte 56 membres titulaires. Elle est présidée par M. Jean-Pierre Gérondeau, Conseiller général de l'Orne. Ses vice-présidents sont M. Philippe RUHLMANN, Conseiller général d'Eure-et-Loir et M. Claude DROUAUX, Maire de Saint-Mars-la-Brière.

Pour élaborer le SAGE, elle s'appuie sur les travaux de trois commissions thématiques et de son bureau. Au total ce sont près de 350 personnes qui participent aux travaux du SAGE.

L'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne : structure porteuse dédiée à l'élaboration du SAGE

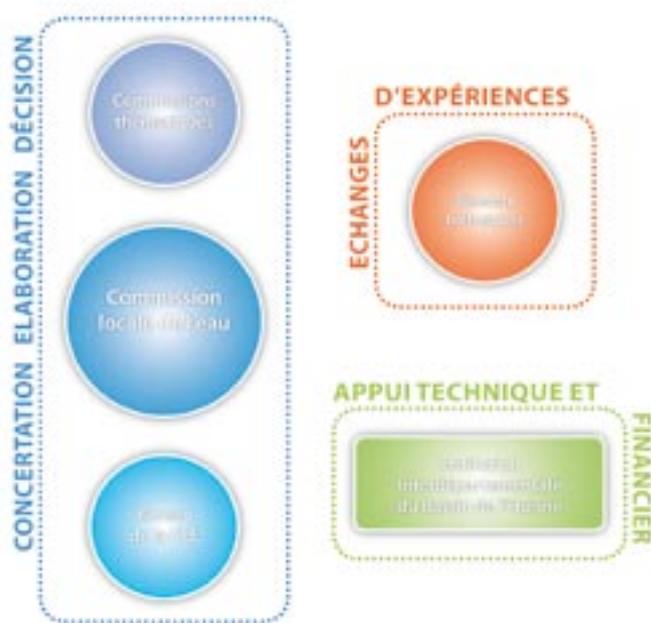
La CLE ne peut pas être maître d'ouvrage de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE, dans la mesure où elle n'est pas dotée de la personnalité morale de droit public. C'est pour cette raison que l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne (IIBH) a été créée en 2000 par délibérations successives des conseils généraux de l'Orne, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe. Elle couvre la totalité du périmètre du SAGE.

L'IIBH est un établissement public régi par le code des collectivités territoriales. Comme le précisent ses statuts, son unique compétence est d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études et appuis nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Son conseil d'administration est présidé par M. Jean-Pierre Gérondeau, Conseiller général de l'Orne. Ses vice-présidents sont M. Philippe RUHLMANN, Conseiller général d'Eure-et-Loir et M. Charles SOMARÉ, Conseiller général de la Sarthe.

Le réseau technique «Aménagement et gestion des cours d'eau»

Mis en place en 2005, ce réseau de techniciens apporte son expertise à l'élaboration du SAGE et travaille à des actions de vulgarisation des bonnes pratiques de gestion des cours d'eau.



Organisation mise en place pour élaborer le SAGE

5.3 - Les éléments financiers

Les partenaires financiers de la Commission locale de l'eau

L'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne (IIBH), mise en place à la fin de l'année 2000, assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE, pour le compte de la Commission locale de l'eau. Ses partenaires financiers sont les suivants :

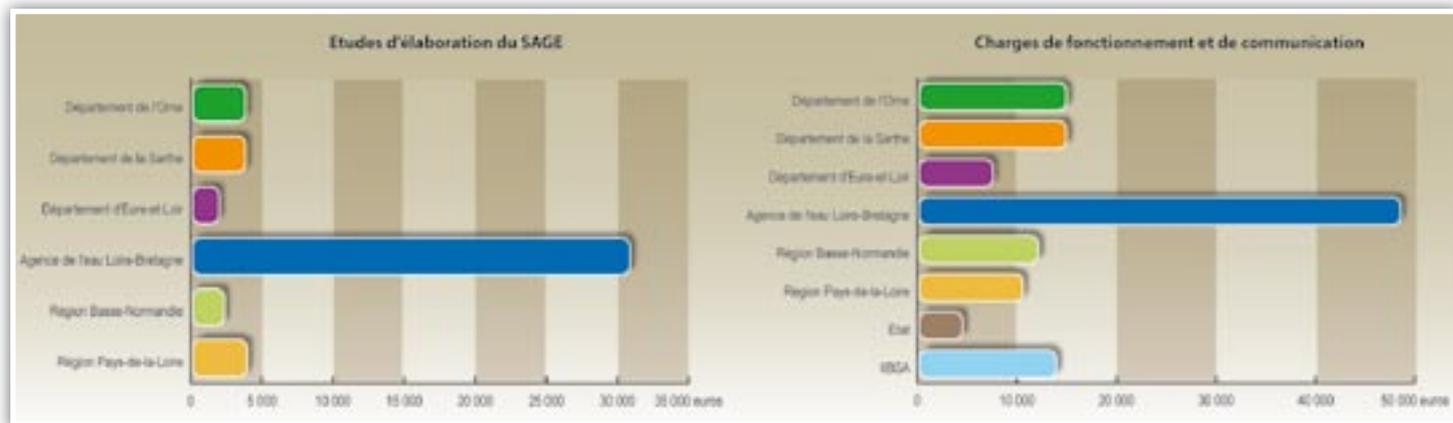
- Les Départements de l'Orne, de la Sarthe et d'Eure-et-Loir, membres fondateurs.
- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

- La Région de Basse-Normandie.
- La Région des Pays-de-la-Loire.

Les clés de financement des charges de fonctionnement et d'animation de l'IIBH et des études d'élaboration du SAGE sont différentes selon les modalités des partenaires.

Le schéma présenté ci-après distingue les financements perçus pour les charges de fonctionnement de l'IIBH et pour les études d'élaboration du SAGE

Financement de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne en 2007



Bilan financier

Le bilan financier est détaillé dans le tableau suivant

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	4 345,10 €	1 239,06 €	3 106,04 €
Etudes	42 495,79 €	48 939,61 €	- 6 443,82 €
Communication	3 598,81 €	21 523,70 €	- 17 924,89 €
Fonctionnement g^{al}	122 235,67 €	88 278,44 €	33 957,23 €
Total	172 675,37 €	159 980,81 €	12 694,56 €

[La vie de la CLE en 2007]

5.4 - Le périmètre du SAGE : le bassin versant de l'Huisne



Le périmètre du SAGE

- 187 communes.
- 3 départements, 3 régions.
- 180 000 habitants

Le bassin versant de l'Huisne

- 2 396 Km².
- Plus de 1 800 Km de cours d'eau.
- L'Huisne : 170 Km.

5.5 - Les 187 communes du périmètre

ORNE (84)

APPENAI-SOUS-BELLEME
 AUTHEUIL
 BELLAVILLIERS
 BELLEME
 BELLOU-LE-TRICHARD
 BELLOU-SUR-HUISNE
 BERD'HUIS
 BIVILLIERS
 BIZOU
 BOISSY-MAUGIS
 BRETONCELLES
 BUBERTRE
 CETON
 LA CHAPELLE-MONTLIGEON
 LA CHAPELLE-SOUEF
 COLONARD-CORUBERT
 COMBLOT
 CONDEAU
 CONDE-SUR-HUISNE
 CORBON
 COULIMER
 COULONGES-LES-SABLONS
 COURCERAULT
 COURGEON
 COURGEOUT
 DAME-MARIE
 DANCE
 DORCEAU
 EPERRAIS
 FEINGS
 GEMAGES
 LE GUE-DE-LA-CHAINE
 L'HERMITIERE
 L'HOMME-CHAMONDOT
 IGE
 LIGNEROLLES
 LOISAIL
 LONGNY-AU-PERCHE
 LA MADELEINE-BOUVET
 LE MAGE
 MAISON-MAUGIS
 MALE
 MALETABLE
 MARCHAINVILLE
 MAUVES-SUR-HUISNE
 MONCEAUX-AU-PERCHE
 MORTAGNE-AU-PERCHE
 MOULICENT
 MOUSSONVILLIERS
 MOUTIERS-AU-PERCHE
 NOCE
 PERFONDEVAL
 LE PAS-SAINT-L'HOMER
 LA PERRIERE

PERVENCHERES
 LE PIN-LA-GARENNE
 POUVRAI
 PREAUX-DU-PERCHE
 REMALARD
 REVEILLON
 LA ROUGE
 SAINT AGNAN-SUR-ERRE
 SAINT AUBIN-DES-GROIS
 SAINT CYR-LA-ROSIERE
 SAINT-DENIS-SUR-HUISNE
 SAINT GERMAIN-DE-LA-COUDRE
 SAINT GERMAIN-DES-GROIS
 SAINT HILAIRE-LE-CHATEL
 SAINT HILAIRE-SUR-ERRE
 SAINT JEAN-DE-LA-FORET
 SAINT JOUIN-DE-BLAVOU
 SAINT LANGIS-LES-MORTAGNE
 SAINT MARD-DE-RENO
 SAINT MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME
 SAINT MAURICE-SUR-HUISNE
 SAINT OUEN-DE-LA-COUR
 SAINT PIERRE-LA-BRUYERE
 SAINT VICTOR-DE-RENO
 SERIGNY
 LE THEIL-SUR-HUISNE
 TOUROUVRE
 LA VENTROUZE
 VERRIERES
 VILLIERS-SOUS-MORTAGNE

SARTHE (77)

ARDENAY-SUR-MERIZE
 AVEZE
 BEAUFAY
 BEILLE
 BOESSE-LE-SEC
 BONNETABLE
 LA BOSSE
 BOUER
 BOULOIRE
 LE BREIL-SUR-MERIZE
 BRETTE-LES-PINS
 BRIOSNE-LES-SABLES
 CHALLES
 CHAMPAGNE
 CHANGE
 LA CHAPELLE-DU-BOIS
 LA CHAPELLE-SAINT-REMY
 CHERRE
 CHERREAU
 CONNERRE
 CORMES
 COUDRECIEUX

EURE-ET-LOIR (26)

ARGENVILLIERS
 AUTHON-DU-PERCHE
 BEAUMONT-LES-AUTELS
 BETHONVILLIERS
 BRUNELLES
 CHAMPROND-EN-GATINE
 CHAMPROND-EN-PERCHET
 COUDRAY-AU-PERCHE
 COUDRECEAU
 LES ETILLEUX
 FRETIGNY
 LA GAUDAINE
 MARGON
 MAROLLES-LES-BUIS
 MEAUCE
 MONTIREAU
 MONTLANDON
 NOGENT-LE-ROTRON
 SAINT BOMER
 SAINT DENIS-D'AOUTHOU
 SAINT JEAN-PIERRE-FIXTE
 SAINT VICTOR-DE-BUTHON
 SOUANCE-AU-PERCHE
 TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE
 VAUPILLON
 VICHERES

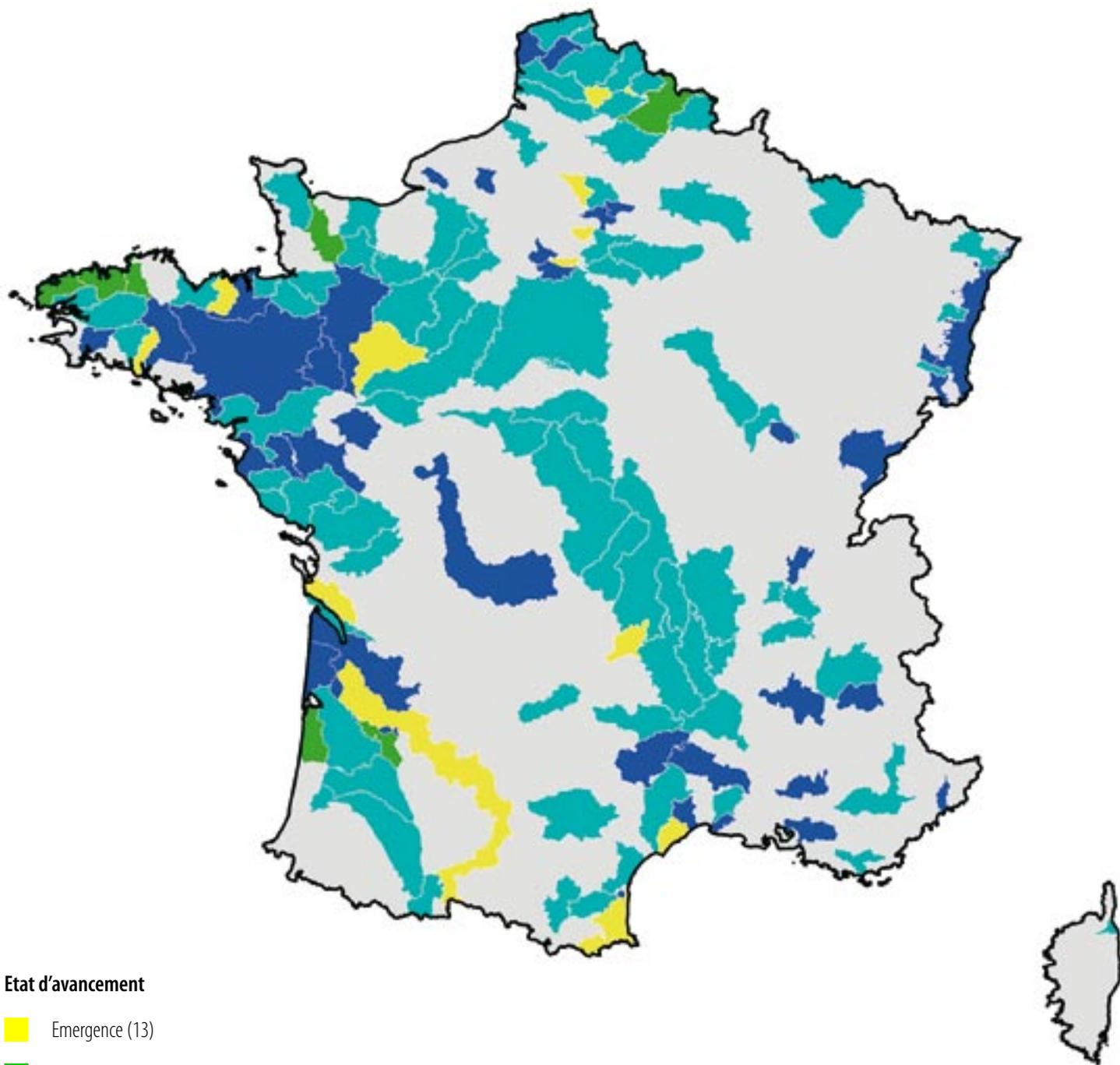
En **gras** les 113 communes comprises en totalité dans le périmètre du SAGE.

[La vie de la CLE en 2007]

5.6 - L'avancement des SAGE au 31/12/2007

Au 31 décembre 2007, la France compte **142 démarches** de SAGE couvrant 45 % du territoire métropolitain et 75 % du bassin Loire-Bretagne. Plus de la moitié de ces démarches est en cours d'élaboration.

39 SAGE sont approuvés et donc opposables aux décisions administratives. Aucun SAGE «nouvelle génération» (issu de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006) n'est encore approuvé.



Source : MEEDDAT - Site Gesteau (www.gesteau.oieau.fr)

Pour en savoir plus...

Consultez le site Web dédié aux SAGE :

<http://www.gesteau.oieau.fr>

La vie de la CLE en 2007

Rapport annuel d'activités

Publication de la Commission Locale de l'Eau - Juin 2008

Directeur de publication : M. Jean-Pierre GÉRONDEAU

Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne
27 boulevard de Strasbourg / BP 268 / 61008 ALENÇON CEDEX
Tél. 02 33 82 22 72 / Fax 02 33 82 22 73
Courriel : infos@sagehuisne.org / Site Web : <http://www.sagehuisne.org>

Crédit photos : Vincent TOREAU (IIBH) / Editée à 300 exemplaires / Conception et réalisation : IIBH / Impression : Imprimerie de Montligeon / Imprimée sur papier recyclé

Edité grâce au soutien financier de :



[www.sagehuisne.org]



SAGE du bassin de
l'Huisne

Commission locale de l'eau - SAGE du bassin de l'Huisne
27 boulevard de Strasbourg
BP 268
61008 ALENÇON CEDEX

Contacts : M. Jean-Pierre GERONDEAU, Président
M. Vincent TOREAU, Chargé de missions
Tél. 02 33 82 22 72
infos@sagehuisne.org

www.sagehuisne.org